

# TRIBUNAL DE COMMERCE

## CITÉ JUDICIAIRE

7, rue Pierre Abélard - CS 43124 - 35031 RENNES Cedex  
 Parking Arsenal - Bus : lignes 5, 6 et 9 - Métro Charles de Gaulle et République

**GREFFE** : extrait K bis, bilans, nantisements, judiciaire, faillites  
**Tél. 02 99 65 38 88**

**RCS - CFE** : registre du commerce - formalités RCS  
**Tél. 02 99 65 38 88 option 1**

Ouvert du mardi au vendredi : 8 h 30 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00  
 Le lundi 10 h 00 → 12 h 00 - 13 h 30 → 17 h 00

**EXTRAITS K BIS**  
**FORMALITÉS RCS**  
**INFORMATIONS LÉGALES**  
**SECURITE JURIDIQUE**

**Infogreffe**  
 SOURCE OFFICIELLE

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE**

## GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

### Adresses des Administrateurs et Mandataires Judiciaires :

- **SELARL Auaassociés** prise en la personne de Me BIDAN, «Le Chephen»  
 27 Cours Raphaël Binet, BP 80827, 35009 Rennes Cedex.
- **SELARL AUIRE** prise en la personne de Me MERYL, «La Magisters», 4 Cours  
 Raphaël Binet, CS 76531, 35065 Rennes Cedex.
- **SCP DESPRÉS** prise en la personne de Me DESPRÉS, 29, rue de Lorient,  
 CS 74036, 35040 Rennes Cedex.
- **M<sup>e</sup> GAUTIER**, 111, bd de Lattre de Tassigny, CS 14235, 35042 Rennes Cedex.
- **SCP GOC** prise en la personne de M<sup>e</sup> Isabelle GOC, 39, rue du Capitaine Malgrian,  
 CS 34433, 35014 Rennes Cedex.
- **M<sup>e</sup> MASSART**, 10, square Verchère, CS 35000 Rennes.
- **SELARL ATHENA** prise en la personne de M<sup>e</sup> THIRION, 20, rue d'Isly,  
 et 3 Place Gal Grand 35000 Rennes
- **SELARL GOMPA** prise en la personne de M<sup>e</sup> Pauline COLLIN, 4 mail François  
 Mitterrand 35000 Rennes.

## ÉTAT DES CRÉANCES COMPLÉTÉ PAR LE PROJET DE RÉPARTITION

(Art. L.644-4 du Code de Commerce)

au Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes concernant les procédures collective de :

**Déposé le 10 Août 2017**

**GANDEBOEUF** Christophe, 34 Rue Beau Soleil 35490 GRAND FOUGERAY, RCS RENNES

## COMMUNE DE LIFFRE INSTITUTION DES PÉRIMÈTRES DE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUITE À L'APPROBATION DU PLU DE LIFFRE

Par délibération n°17.136 en date du 6 juillet 2017, le Conseil municipal de Liffre a institué un droit de préemption simple sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser (UB, UE, UEI, UEI, U<sub>1</sub>, 1AU, 1AUE, 1AUE, 1AUS, 2AU, 2AUE) ainsi qu'un droit de préemption renforcé sur la zone UA du PLU. La délibération est affichée pendant 1 mois à la mairie à compter du 2 août 2017.

## ENQUÊTES PUBLIQUES



**Brocéliande**  
 Communauté de Communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE

1 rue des Korrigans  
 35380 PLELAN-LE-GRAND

## COMMUNE DE BRÉAL-SOUS-MONTFORT

## ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 003-2017 du 13 juillet 2017, le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BROCELIANDE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur l'implantation d'un collège sur la commune de BRÉAL-SOUS-MONTFORT avec une capacité d'accueil de 700 élèves et environ 80 personnes d'encadrement sur une zone d'environ 3 ha, située au Sud-Est de la commune.

L'enquête publique porte à la fois sur l'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme nécessaire à sa réalisation.

À cet effet, Mme Marie-Jacqueline MARCHAND a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de RENNES comme commissaire-enquêteur.  
 L'enquête se déroulera à la mairie de BRÉAL-SOUS-MONTFORT du mercredi 6 septembre 2017 à 9h au samedi 7 octobre à 12h.

Le dossier sera consultable à la mairie de BRÉAL-SOUS-MONTFORT pendant 32 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi matin de 9h à 12h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de délibération, de projet d'intérêt général pour l'implantation d'un collège emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme et consigner le cas échéant ses observations sur le formulaire annexé.



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

### DE LA COMMUNE DE DOURDAIN

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de DOURDAIN, du : **lundi 4 septembre 2017 au samedi 7 octobre 2017** inclus, soit pendant 34 jours consécutifs Madame Christiane PRIOLLU, Négociatrice en retraite, a été désignée commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de RENNES. Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de DOURDAIN, pendant la durée de l'enquête, du lundi 04 septembre 2017 au samedi 7 octobre 2017 à 12 heures inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à : Madame la commissaire-enquêteur, Enquête PLU Mairie de DOURDAIN 4 rue Jean Joseph Chevre 35450 DOURDAIN

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de DOURDAIN dans la publication du présent avis. Il sera en outre également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante : [www.dourdain.fr](http://www.dourdain.fr). Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à [contact@dourdain.fr](mailto:contact@dourdain.fr) avant le **samedi 7 octobre 2017 à 12 heures**, dernier délai. Le commissaire-enquêteur sera présent à la mairie de DOURDAIN pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le **Lundi 4 septembre 2017 de 9h à 12h**
- le **Samedi 16 septembre 2017 de 9h à 12h**
- le **Mardi 19 septembre 2017 de 9h à 12h**
- le **Samedi 27 septembre 2017 de 9h à 12h**
- le **Samedi 7 octobre 2017 de 9h à 12h**

À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée à la mairie de DOURDAIN et à la Préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport de la Commune [www.dourdain.fr](http://www.dourdain.fr).

À l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Le Maire, Gérard ORY